

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

*L'an deux mille vingt-six, le neuf mars,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Montregard (salle multi-activités),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)*

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 19

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 20

o Pour : 20

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Date de convocation :

Le 3 mars 2026

Date d'affichage :

Le 3 mars 2026

DELIBERATION N° :

DC/2026-03-09/08

OBJET DE LA SEANCE :

Approbation CFU 2025

Budget annexe

« Régie assainissement »

**Présents :** MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure et SOUTRENON Maryline.

**Excusé :** M. MOULIN Christophe.

**Absents :** Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

**Pouvoirs :** Mme DURIEUX Gladys donne pouvoir à M. POINAS J-M.  
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

\*\*\*\*\*

M. le Président expose au Conseil Communautaire que la réglementation prévoit que la séance du conseil où le compte financier unique est débattu nécessite l'élection d'un Président de séance spécifique.

A ce titre, M. le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à cette élection.

Le Conseil Communautaire élit M. Jean-Pierre SANTY (1<sup>er</sup> Vice-Président), comme Président de séance à l'occasion du débat relatif au Compte Financier Unique de la collectivité (vote unanime – M. SANTY n'a pas pris part au vote).

M. SANTY (1<sup>er</sup> Vice-Président) présente alors au Conseil Communautaire le compte financier unique 2025 du budget annexe « régie assainissement » :

- Dépenses de fonctionnement : 786 043.35 €
- Recettes de fonctionnement : 802 833.44 € + Recettes à ajouter suite à la dissolution du Syndicat des Eaux Loire Lignon : 6 373.32 €
- Dépenses d'investissement : 434 826.95 €
- Recettes d'investissement : 512 536.72 €

M. SOUVIGNET se retire et quitte la salle.

M. SANTY, Président de séance, indique alors qu'il y a lieu pour le Conseil Communautaire d'approuver le compte financier unique 2025 du budget annexe « régie assainissement ».

AR Prefecture

043-244300307-20260309-DC2026030908-DE  
Reçu le 20/03/2026

Vu la présentation effectuée du compte financier unique 2025 du budget annexe « régie assainissement » de la Communauté de Communes,

Vu le montant des restes à réaliser 2025 pour le budget annexe « régie assainissement » à reporter sur le budget primitif 2026,

- Total RAR recettes : 37 404.37 €

- Total RAR dépenses : 111 101.18 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE (M. le Président s'est retiré au moment du vote et n'a donc pas pris part au vote), après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve à l'unanimité des votants le compte financier unique 2025 du budget annexe « régie assainissement » de la Communauté de Communes.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Jean-Pierre SANTY  
Vice-Président,

Gilles JURY  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20260309-DC2026030908-DE  
Reçu le 20/03/2026

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*